

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 076-257604512-20240404-D2024\_08-DE

N° ordre de passage : 8  
N° annuel : D2024-08

Mise en ligne le 9/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :  
26/03/2024

**RECRUTEMENT STAGIAIRE**

En 2022, le syndicat a réalisé un état des lieux des réseaux de haies et de mares sur son territoire. Les actions de renforcement des réseaux de haies et de mares ont vocation à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années, notamment dans le cadre du soutien financier de l'Europe et de la région Normandie pour ces travaux de restauration de la trame verte et bleue.

Deux stages sont proposés :

- L'objectif du premier stage sera une synthèse des connaissances scientifiques actuelles sur les impacts de la haie sur les systèmes agricoles en grandes cultures, et en particulier sur les cultures industrielles (betteraves, pommes-de-terre, lin), et de vulgariser les résultats obtenus auprès des agriculteurs sur divers supports de communication. Les missions sont une synthèse bibliographique, la rencontre des personnes ressources et notamment des agriculteurs sur des systèmes grandes cultures, ayant développé les haies sur leur parcellaire, en France ou à l'étranger et l'exploitation de leurs retours d'expérience.
- L'objectif du second est de réaliser un état des lieux du développement et de l'état des jeunes haies plantées par le Syndicat soit un linéaire d'environ 6 km répartis sur une soixantaine de sites. Cet état des lieux sera à analyser au regard des différentes interventions (plantation, paillage, entretien, ...) et de l'appropriation de la haie par les acteurs concernés. Les missions sont l'élaboration d'une fiche de suivi de chaque haie, la visite et état des lieux de tous les sites de haies, la mise à jour des couches haies du SIG ...

Il est procédé au vote à 18h45 :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le recrutement** d'un stagiaire sur chaque stage défini ci-dessus, le salaire étant compris entre 600 et 1000 € par mois selon le niveau du profil du stagiaire,
- **VALIDE** l'inscription des salaires et charges au budget primitif 2024.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,  
Le secrétaire de séance,  
Date de signature : 05/04/2024

Philippe DUFOUR,  
Président du SMBV Dun Veules  
Date de signature : 05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)